

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

8 octobre 2010

Conformément à l'article 11 des statuts, l'Assemblée Générale Elective de la Ligue de Bretagne de Volley Ball a été convoquée le 9 septembre 2010

O

Elle s'est réunie ce vendredi 8 octobre 2010 à 20h00 au siège social de la LBVB.

Au 30 juin 2010 (soit 30 jours avant la date de l'AG, article 1 du RI), la situation électorale était la suivante :

Nombre de clubs : $106 - 7 = 99$

Nombre de voix : $284 - 11 = 273$

4 clubs arrêtent

St Brice en Coglès 16 licences – 1 voix,
Chartres de Bretagne 25 licences – 2 voix,
St Germain en Cogles 25 licences – 2 voix,
Ploëren 9 licenciés – 1 voix

3 clubs n'ont pas transmis leur réaffiliation au 08/10/10

Sens de Bretagne 27 licences – 2 voix,
Terre Gris 31 licences – 2 voix,
St Jean de Brevelay 8 licences – 1 voix

Quorum : 50 clubs et 137 voix

O

A 20h35, le Bureau de l'AG qui vient d'arrêter la feuille d'émergence indique que 86 GSA, comptabilisant 214 voix, sont présents ou représentés et que les pouvoirs par procuration ne représentent pas plus de 50% des licenciés. Les trois conditions du quorum (article 12 des statuts) sont donc réunies.

Pierrick HAMON déclare que l'Assemblée Générale Elective est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il demande à l'assistance de bien vouloir excuser l'absence de Daniel LAMIRAND pour raisons professionnelles.

Il rappelle que cette assemblée générale a pour but de renouveler le Comité Directeur et d'élire un nouveau président.

Daniel KARBOVIAC fait part du courrier qu'il a adressé à la FFVB, au lendemain de l'AG ordinaire du 3 septembre (Annexe I) , ainsi que la réponse de celle-ci (Annexe II).

Conformément à la demande de la FFVB, qui n'a pas souhaité placé la LBVB sous tutelle, Daniel LAMIRAND a repris ses fonctions ce qui a permis la gestion des affaires courantes

- ü Préparation de l'AG Elective
- ü Mise en place des championnats Jeunes
- ü Désignation des arbitres
- ü Demande d'une subvention exceptionnelle pour le Pôle Espoirs
- ü Signature du contrat de partenariat avec CASAL
- ü Signature de la Convention relative à la mission du Dispositif Local d'Accompagnement et lancement de l'opération
- ü Révision des taux d'Accident du Travail des techniciens de la Ligue
- ü etc.

1- Approbation du Procès Verbal de l'AGO du 3 septembre 2010

L. AMINTAS (REC) indique qu'il a quelques observations à faire sur ce PV. D'abord, il demande que soient intégrés à ce PV les nombres de votes « Pour », demande qui est acceptée par l'assemblée.

Il mentionne ensuite (point 10) que D. LAMIRAND n'a pas fait état que le Comité Directeur était démissionnaire. Seuls trois membres (D. LAMIRAND, A. MOUEZY, O. RUBAUD) avaient, à sa connaissance, démissionné. Selon lui, seul le Comité Directeur Fédéral peut mettre fin au mandat du Comité Directeur d'une Ligue régionale.

Pour en avoir reparlé avec D. LAMIRAND, D. KARBOVIAC maintient que l'évocation de la situation du Comité Directeur faite par le Président sortant avant de clore l'AGO était bien celle d'un Comité démissionnaire, aucun administrateur n'ayant voulu, même à titre provisoire, assumer la fonction de président. Si tel n'était pas le cas, il aurait été inutile d'évoquer la mise sous tutelle de la Ligue de Bretagne par la FFVB.

G. PELLAN indique qu'il a été élu pour une olympiade et qu'il n'a pas démissionné. Cette AGE sert à pourvoir au remplacement des sièges vacants. Il a d'ailleurs envoyé un mail pour préciser sa position.

M. GAUDEL est d'accord avec G. PELLAN : il a la même position.

D. KARBOVIAC rappelle qu'en juin 2005, G. PELLAN n'avait pas hésité, pour sa part, en tant que président de la Fédération, à mettre sous tutelle la Ligue de Bretagne alors que des administrateurs étaient toujours en place et que l'un d'entre eux était prêt à assumer la présidence.

G. BARBU (Brest Volley), rappelle qu'il y a un an, il avait demandé suite à la démission de D. KARBOVIAC du poste de président de la Ligue si le Comité Directeur était démissionnaire mais la réponse avait été négative.

D. KARBOVIAC souligne que la situation était différente puisque sa démission, pour des raisons strictement personnelles, n'avait pas débouché sur une impasse, D. LAMIRAND ayant été élu le jour même comme Président par l'Assemblée Générale.

D. KARBOVIAC donne le nom des personnes qui ont fait part, directement ou indirectement, de leur démission ou de leur intention de démissionner :

O. RUBAUD, A. MOUEZY, D. LAMIRAND, A. RICHARD, G. GOT, B. LE SCOUARNEC, JC LAITHIER.

M. GARAGNON (Liffré) fait remarquer que cinq personnes se représentent officiellement mais qu'aucune d'entre elles ne s'était présentée pour le poste de président lors de l'AG du 3 septembre. Il ne voit pas comment la situation pourrait évoluer aujourd'hui.

D. KARBOVIAC indique que c'est aussi le cas des administrateurs qui se considèrent comme non-démissionnaires. Il ajoute que la situation aurait pu être tout autre si de nouvelles candidatures s'étaient manifestées.

Après plusieurs interventions de la salle, D. KARBOVIAC propose de mettre au vote le procès-verbal de l'AGO après modification de la phrase figurant au point 10

« A la suite de cette réunion, D. LAMIRAND annonce qu'aucun administrateur ne se présente à la présidence de la Ligue et que le Comité Directeur se trouve de fait démissionnaire. »

Pour : 194 [6 (Cesson St Briec) – 3 (Corlay) – 7 (Goelo) – 3 (Plancoët) – 3 (Loisir 22) – 2 (Loudéac) – 1 (Quintin) – 9 (Santec, ESL Brest et Douarnenez) - 10 (Morlaix, Quimper et St Martin) – 9 (Acigné, Cesson et Thorigné) – 3 (Antrain) – 4 (Bazouges et Fougères) – 4 (Bruc et Redon) - 3 (Bruz) – 6 (Nouvoitou, Chantepie et Vern) – 2 (Cornillé et St Médard) – 2 (Corps Nuds) – 3 (Liffré) – 2 (Le Pertre) – 9 (REC et Gévezé) – 2 (Guignen) – 3 (Guipel) – 3 (Guipry) – 5 (Taillis et Marpiré) – 6 (Moulins, Louvigné et la Bouexière) – 2 (Laillé) – 4 (Le Rheu et Vezin) – 14 (loisir 35 et Sixt/aff) – 7 (Maxent et Orgerblon) – 3 (Montgermont) – 3 (Pipriac) – 3 (Pléchatel) – 6 (CPB Rennes) – 5 (TA Rennes) – 6 (St Grégoire et Treffendel) – 4 (St Malo) – 2 (Tresboeuf) – 2 (Augan) – 3 (Auray) – 1 (GSD Morbihan) – 4 (Guidel) – 2 (Lorient) -2 (Malguénac) – 1 (Taupont) – 2 (Pontivy) – 3 (Riantec) – 2 (Rohan) – 3 (St Avé)]

Contre : 10 [4 (Lannion) - 3 (Combourg) - 3 (Ploemeur)]

Abstention : 7 [3 (Brest volley), 4 (Guichen)]

Le PV est approuvé à la majorité

2- Election du Comité Directeur

Cinq candidatures ont été reçues dans le respect de l'article 6 du Règlement Intérieur

BLIMO Robert - HAMON Pierrick - KARBOVIAC Daniel - LEFEVRE Jean-Marie
ROTH Gwenaël

La candidature de Viviane LE THOMAS a été transmise en retard par le club de Saint Grégoire. D. KARBOVIAC demande à l'assemblée de bien vouloir accepter cette candidature.

Aucune opposition ne s'étant manifestée, la candidature de Viviane LE THOMAS est validée.

La discussion qui suit porte sur la situation des administrateurs qui n'ont pas voulu présenter leurs candidatures estimant qu'ils font toujours partie du Comité Directeur.

Au cours de cette discussion, D.KARBOVIAC rappelle qu'il n'a, lui aussi, jamais démissionné. Il estime néanmoins, ce qui rejoint la position de la FFVB, qu'il doit être considéré comme démissionnaire et doit donc, pour pouvoir être administrateur, se représenter au suffrage de l'assemblée générale. A chacun de prendre ses responsabilités.

Cette position est partagée par R. BLIMO, P.HAMON et JM LEFEVRE.

Après vote à bulletin secret et dépouillement sont élus :

BLIMO Robert :	222 voix
HAMON Pierrick :	215 voix
KARBOVIAC Daniel :	167 voix
LE THOMAS Viviane :	202 voix
LEFEVRE Jean-Marie :	217 voix
ROTH Gwenaël :	218 voix

Sont maintenues à leurs postes d'administrateur, les personnes non-démissionnaires : M. GAUDEL – G. GOT – CE LARRIBE – G. PELLAN

Une suspension de séance permet aux membres du Comité Directeur de se réunir pour proposer un Président à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Pendant ce temps E. CORBIN présente les prochains stages d'initiation Beach et l'affiche.

H. KERGOURLAY (Président du CDVB 56) demande que l'information soit mise sur le site de la Ligue.

3- Election du Président de la LBVB

J.M LEFEVRE annonce que Viviane LE THOMAS est désignée comme candidate au poste de Présidente.

Le vote à bulletin secret sur la candidature de Viviane LE THOMAS conduit aux résultats suivants :

Pour : 197 voix

Abstention : 13 voix

Contre : 9 voix

Viviane LE THOMAS est élue à la présidence de la LBVB.

V. LE THOMAS remercie les délégués de leur confiance. Elle fait part que le fait qu'elle prenne le poste de présidente est une réflexion d'équipe. Il y a une sorte de période de test ou plutôt une période de construction jusqu'à fin janvier : elle permettra de prendre connaissance du diagnostic du DLA et de voir si des volontaires viennent renforcer l'équipe.

G. PELLAN intervient au nom des administrateurs pour réclamer un soutien et un engagement auprès de la nouvelle présidente.

D. KARBOVIAC attire l'attention de l'assemblée générale sur sa responsabilité vis-à-vis du maintien des emplois de la LBVB, en particulier celui de David BESEGHER dont le CAE arrive à expiration en novembre prochain.

V. LE THOMAS remercie les délégués de leur participation à cette assemblée générale et leur souhaite un bon retour.

Fin de séance : 0h00

La Présidente de la LBVB
Viviane LE THOMAS

Approuvé : CD du 04/01/2011

ANNEXE I

COURRIER adressé à la FFVB
Le 5 septembre 2010

Monsieur le Président,

Après avoir été convoquée conformément à l'article 11 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue de Bretagne de Volley Ball s'est réunie à Pontivy le vendredi 3 septembre à 19H30.

Les trois conditions du quorum (article 12 des statuts) étant respectées, le Président de la LBVB a déclaré que l'Assemblée Générale était régulièrement constituée et pouvait délibérer.

Les différents points figurant à l'ordre du jour ont été traités.

Ont été adoptés :

- le procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 12 septembre 2009.
- le rapport moral du Président.
- le rapport d'activité du Secrétaire Général constitué des rapports des différentes Commissions Régionales.
- le bilan financier 2009 / 2010.
- les tarifs et le budget 2010 / 2011.

Ont été discutés et adoptés, après amendement pour certains d'entre eux, les voeux portant sur les modifications du RGER

Ont été élus délégués des clubs bretons au Congrès Fédéral 2011 et à toute AG Fédérale Extraordinaire:

- en tant que titulaires : MM Pierrick HAMON, Jean Marie LEFEVRE et Daniel KARBOVIAC
- en tant que suppléant : M. Charles POSTIC.

A été élu au Comité Directeur : M. Marc GAUDEL.

Du fait d'une mutation professionnelle à Toulouse le Président Daniel LAMIRAND avait annoncé qu'il quitterait ses fonctions à l'issue de cette Assemblée Générale.

Le Comité Directeur s'est réuni lors d'une interruption de séance pour proposer un nouveau président à l'Assemblée Générale. Personne n'ayant voulu reprendre le poste, le Comité Directeur se retrouve sans président.

J'ai donc fait constater par l'Assemblée Générale l'impasse dans laquelle se retrouvait le Comité Directeur et que l'on était dans l'obligation, dans l'état actuel des choses, de solliciter l'avis de la FFVB et de passer selon toute vraisemblance sous sa tutelle le temps d'organiser dans les plus brefs délais statutaires une AG Elective pour un renouvellement du Comité.

Dans l'attente de votre avis et de votre décision, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Daniel KARBOVIAC

Secrétaire Général de la LBVB

ANNEXE II



Fédération Française de Volley-Ball

Le Président

www.ffvb.org

Ligue Régionale de Bretagne de Volley-Ball
Monsieur le Président
Monsieur le Secrétaire Général
Ti Volley Breizh
31 Rue l'Abbé Martin
56300 PONTIVY

Choisy le Roi, le 06 Septembre 2010

Messieurs,

Par courrier du 5 courant, Monsieur le Secrétaire Général nous informe de la présente vacance de Présidence à la Ligue Régionale de Bretagne.

En convoquant dans les plus brefs délais statutaires votre Assemblée Générale Elective pour un renouvellement de votre Comité Directeur et la désignation du Président, cette vacance pourrait être limitée à vingt-cinq jours. Cette courte durée ainsi que la réorganisation de la gouvernance fédérale suite à l'élection du 31 Juillet nous conduit à ne pas souhaiter retenir la solution de tutelle fédérale que Monsieur Daniel KARBOVIAC indique dans son courrier.

Nous vous demandons de bien vouloir surseoir à votre démission effective en assurant comme Président et Secrétaire Général les affaires courantes et procédures électives de la Ligue Régionale de Bretagne jusqu'à la toute prochaine désignation de « successeurs ».

Dans cette attente, le Président et le Comité Directeur Fédéral vous remercient de l'ensemble du travail accompli au sein de l'instance régionale et vous prie, Messieurs, d'agrèer nos salutations

Le Président,
Patrick KURTZ